

Avis adopté

Séance plénière du 13 mars 2024

Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Plusieurs préconisations de cet avis suscitent des préoccupations juridiques importantes, et que l'avis passe ainsi à côté de l'essentiel : l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'information, et les nouveaux modes d'information à l'ère du numérique.

Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

Expliquons-nous : quelles sont les préconisations qui suscitent des préoccupations juridiques importantes ?

Celle prévoyant l'élection du directeur de la rédaction par les journalistes et la promotion de l'autonomie éditoriale, par exemple. Bien que visant à renforcer la démocratie dans les médias, cette proposition semble entrer en conflit avec des principes fondamentaux du droit du travail, de la clause de conscience du droit social et du droit des sociétés.

Quant au soutien économique à la Presse quotidienne régionale (PQR) via l'affectation de la taxe sur les services numériques : nous sommes conscients de l'importance de maintenir la vitalité de ces journaux, mais cette mesure nécessite une évaluation minutieuse, notamment en tenant compte des réformes fiscales européennes en cours.

Enfin, s'agissant de l'intelligence artificielle : nous devons intégrer une nouvelle normalité, le fait que dans quelques années, si ce n'est déjà aujourd'hui, la population s'informerait à partir d'outils d'IA générative. La question est donc de savoir comment accompagner les services de presse vers cette transition numérique, comment trouver un modèle économique pour la "presse traditionnelle", plutôt que de se poser uniquement la question de la responsabilité des outils de diffusion.